

RAPPORT N° 00/6-89

au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000

Par Délibérations des 14 décembre 1999 et 24 mars 2000 (99/7-73 et 00/2-04), vous avez adopté le Budget Primitif 2000 de la Régie Marché et Droits de Place qui, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, s'équilibrait en dépenses et recettes, respectivement à :

- . 1 055 000,00 F pour la Section d'Investissement
- . 4 461 500,00 F pour la Section de Fonctionnement.

Toutefois, comme il convient de tenir compte des résultats issus de l'exécution du budget de l'exercice 1999 d'une part, ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications au Budget Primitif 2000.

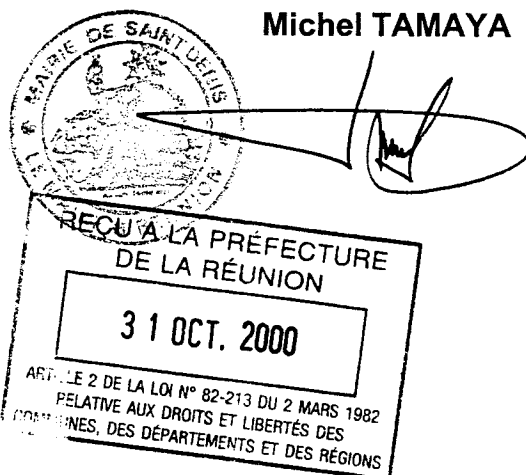
D'où les propositions du Budget Supplémentaire 2000 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissent à :

- . 0,00 F pour la Section d'Investissement,
- . 296 878,28 F pour la Section de Fonctionnement.

Je vous demande donc d'approuver le Budget Supplémentaire 2000 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



REGIE MARCHES et DROITS DE PLACE

ET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2000

N° Chap	DEPENSES		Budget Supplémentaire 2000		
	N° du compte et libellé de la dépense		Reports	Proposit ^o nelles	Total
002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE				296 878,28	296 878,28
60	ACHATS				
	602	Achats stockés	,00		
	6022	Fournitures consommables	,00		
	80222	Produits d'entretien	,00		
	80223	Fourniture d'atelier & d'usine			
	80224	Fourniture de magasin			
	80225	Fournitures de bureau			
	606	Achats non stockés de matériels & fournitures			
	6061	Fournitures non stockables			
	6063	Fournitures d'entretien & de petit équipement			
	6064	Fournitures administratives			
	6066	Carburants			
	6068	Autres matières & fournitures			
61	SERVICES EXTERIEURS				
	613	Locations			
	6132	Locations immobilières			
	6135	Locations mobilières			
	615	Entretien & réparations			
	6152	Sur biens immobiliers			
	6155	Sur biens mobiliers			
	6156	Maintenance			
	617	Etudes et recherches			
	618	Divers			
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
	621	Personnels extérieurs			
	6218	Autres personnels extérieurs			
	622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires			
	6226	Honoraires			
	6227	Frais d'actes et de contentieux			
	6228	Divers			
	623	Publicités, publications, relations publiques			
	6231	Annonces et insertions			
	624	Transports de biens & transport collectif du personnel			
	6241	Transports sur achats			
	625	Déplacements, missions et réceptions			
	6251	Voyages et déplacements			
	6256	Missions			
	6257	Réceptions			
	626	Frais postaux & de télécommunications			
	6262	Frais de télécommunications			
	628	Divers			
64	CHARGES DE PERSONNEL				
	641	Rémunération du personnel			
	6411	Salaires, appointements, commissions de base			
	645	Charges sociales			
	6451	Cotisations à l'URSSAF			
	647	Autres charges			
	6475	Médecine du travail, pharmacie			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	6718	Autres charges exceptionnelles s/ opérations de			
	678	Autres charges exceptionnelles			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				
	681	Charges d'exploitation			
	6811	Dotat ^o aux amort. des Immobilisat ^o incorp. et corp.			
TOTAL DES DEPENSES COURANTES DE L'EXERCICE			00		
006 AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION INV					
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE			00	296 878,28	296 878,28

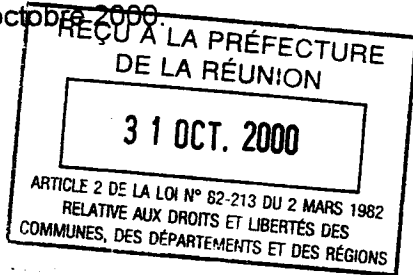
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour
Contre
Abstentions

Date de convocation :/...../.....

Présenté par le Maire,
A Saint-Denis, le 20 octobre 2000.



Le Maire,



Délibéré par l'Assemblée Délibérante réunie en session du Conseil Municipal
A Saint-Denis, le 20 octobre 2000.

Les membres du Conseil Municipal

**DELIBERATION N° 00/6-89
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-89 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean IVOULA, 16ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Budget Supplémentaire 2000 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe et qui s'établit à :

. 0,00 F pour la Section d'Investissement,
. 296 878,28 F pour la Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000

LE MAIRE

Michel TAMAYA

